



SINOTIV'eau (Siren : 200078855)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Fauverney
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2018
Date d'effet	01/01/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Patrick MORELIERE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hameau de Chassagne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21110 FAUVERNEY
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	29 499
Densité moyenne	97,55

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
21	Arc-sur-Tille (212100218)	2 645
21	Remilly-sur-Tille (212105217)	941

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CC Auxonne Pontailler Val de Saône (200070902)	CC
21	CC de la Plaine Dijonnaise (200000925)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) - <i>procéder aux études nécessaires en vue de l'extension et de l'exploitation de l'infrastructure d'alimentation en eau potable ; - assurer l'extension, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure d'alimentation en eau potable ; - en accord avec les communes, et avec leur participation financière assurer l'installation, l'entretien et le fonctionnement des poteaux d'incendie.</i>
Par substitution
- Assainissement collectif <i>En matière de zonage : réaliser les études préalables au zonage de chaque commune ; arrêter le projet de zonage de chaque commune membre, ce projet de zonage étant préalablement soumis pour avis au conseil municipal des communes concernées ; procéder aux études publiques dans chaque commune membre pour arrêter le zonage ; arrêter le zonage par délibération. An matière d'assainissement collectif : assurer l'étude, la construction, le contrôle, l'entretien et l'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif.</i>
Par substitution
- Assainissement non collectif <i>En matière de zonage : réaliser les études préalables au zonage de chaque commune ; arrêter le projet de zonage de chaque commune membre, ce projet de zonage étant préalablement soumis pour avis au conseil municipal des communes concernées ; procéder aux études publiques dans chaque commune membre pour arrêter le zonage ; arrêter le zonage par délibération. En matière d'assainissement non collectif : contrôler les installations d'assainissement non collectif selon les dispositions réglementaires en vigueur ; effectuer toutes études relatives à l'assainissement non collectif.</i>
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)